



EN ALTERNANCE : STAGES et APPRENTISSAGE

BAC PRO TCVA : Technicien Conseil Vente en Animalerie*

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- Aptitudes requises : présentation soignée, sens du contact, volonté de s'adapter et une réelle passion pour le commerce et le monde animalier
- Entrée après une 3^{ème} ou directement en classe de 1^{ère} après, CAP ou fin de classe de 2^{nde} (générale, technologique ou professionnelle),
- Entretien de motivation avec le jeune et sa famille

OBJECTIFS :

- Préparer un emploi de vendeur animalier et de responsable de rayon en animalerie
- Apprendre à conseiller, vendre, fidéliser, gérer, animer.
- Faire connaître les différentes familles d'animaux, les équipements, la législation, les soins, l'hygiène, etc.,
- Préparer les certificats de capacité,
- Préparer à l'autonomie
- Approfondir son projet professionnel

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS :

- Inscriptions auprès du secrétariat qui fixe un rendez-vous avec le directeur
- La décision d'admission est prononcée au retour du dossier complet
- La présentation des bulletins scolaires des 2 dernières années est obligatoire

TARIFS 2024-2025

Demi-Pension

Stagiaires

1^{ère} année : 1995.00 €
2^{ème} année : 2136.00 €
3^{ème} année : 2067.00 €

Apprentissage

2^{ème} année : 1521.50 €
3^{ème} année : 1456.00 €

Pension (internat)

Stagiaires

1^{ère} année : 2896.00 €
2^{ème} année : 3143.00 €
3^{ème} année : 3021.00 €

Apprentissage

2^{ème} année : 2528.50 €
3^{ème} année : 2410.00 €

Ces tarifs comprennent les frais de scolarité, le montant de l'adhésion à l'association, les frais de restauration et dans le cas de la pension, les frais d'hébergement, les frais de dossiers et les frais liés aux activités extérieures.

Les frais de scolarité sont gratuits pour les apprentis

INDICATEURS 2023-2024 :

- ✓ Taux de réussite 2023 : 74 % (25 élèves présentés, 17 élèves diplômés)
- ✓ Taux d'insertion professionnelle 2023 : 50 % (2 apprentis : 1 élève sur 2 en emploi)
- ✓ Taux de poursuite d'étude 2023 : 50 % (2 apprentis : 1 élève sur 2 en poursuite d'étude)
- ✓ Taux de rupture en cours de formation 2022-2023 : 0%
- ✓ Taux de satisfaction des apprenants 2023-2024 : 73 %
- ✓ Taux de participation des apprenants 2023-2024 : 59 % soit 26 réponses sur 44 élèves.
- ✓ Taux de satisfaction des familles 2023-2024 : 97.6 %
- ✓ Taux de participation des familles 2023-2024 : 93% soit 41 réponses sur 44 familles
- ✓ Taux de satisfaction des entreprises 2023-2024 : 89 %
- ✓ Taux de participation des entreprises 2023-2024 : 22 % soit 18 réponses sur 83 entreprises interrogées.





MÉTHODES MOBILISÉES :

- Alternance de cours en MFR et de stages en entreprises.
- Trois types de stages à effectuer pour les élèves en formation initiale : stage en animalerie ; stage en commerce (autres produits) ; stage en filière (toiletage, parc animalier, élevage, assistant vétérinaire, fabricant d'aliments, grossiste, etc., ...)
- Les élèves en apprentissage effectuent toute leur période en entreprise dans le même magasin avec lequel ils ont signé leur contrat d'apprentissage

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Par CCF (Contrôle en Cours de Formation) et examen terminal décernant, en fin de cycle, le diplôme = **Baccalauréat Professionnel Technicien Conseil Vente en Animalerie.**

DURÉE :

2 ou 3 ans avec en moyenne, chaque année, 19 semaines de cours et 21 semaines de stages en entreprise

POURSUITE D'ÉTUDES

- Préparer les écoles de soigneur animalier
- Assistant vétérinaire / Toiletteur
- Bac Pro Elevage Canin et Félin
- BTS / BTSA : ex. : BTS M.U.C. ou Technico-Commercial / BTS UJAC (univers jardin et animaux de compagnie) / BTSA Aquaculture (*liste non exhaustive*)

VOIE PROFESSIONNELLE *

- Vendeur animalier
- Responsable / chef de rayon animalerie
- Gestionnaire de rayon
- Technico-commercial
- Adjoint des ventes / attaché commercial

* Source : www.francecompetences.fr

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Prise en compte des situations particulières liées au handicap.

CONTENU DE LA FORMATION :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Français
- Histoire-Géographie
- Education socio-culturelle
- Anglais
- Mathématiques
- Biologie
- Physique-Chimie
- Informatique
- Sport

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Technique de vente
- Gestion commerciale
- Marketing
- Connaissance des produits et des animaux
- Biologie
- Physique-Chimie
- Législation
- Technique animalière

CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Code RNCP : 13921
Renouvellement de la certification tous les 5 ans

